

Informations de base

REG - Règlement du Parlement

[2011/2174\(REG\)](#)

Procédure terminée

Règlement PE: code de conduite des députés en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêts (modif.)

Sujet

8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement